



**Pôle Animation, Jeunesse,
Sports et Vie Associative**

COMMISSION SPORT ET JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE ET ETUDIANTE

**Compte-rendu de la réunion Jeudi 18 février 2021 A 18H00
En visioconférence**

ORDRE DU JOUR

1. Saison sportive 2020-2021 : accompagnement des clubs par la Ville.
2. Attribution de subventions aux associations socioéducatives non conventionnées.
3. Soutien aux associations étudiantes conventionnées.
4. Subventions de fonctionnement aux associations socioéducatives conventionnées et subventions pour le transport des mercredis.

▪ **Etaient présents, sous la présidence de** : Monsieur Guy REISS, Adjoint Délégué

- Monsieur Marc SCIAMANNA, Adjoint au Maire, membre titulaire
- Monsieur Bouabdellah TAHRI, Adjoint au Maire, membre suppléant
- Madame Patricia ARNOLD, Adjointe au Maire, membre suppléant
- Monsieur Eric LUCAS, Adjoint au Maire, membre suppléant
- Madame Chanthy HO, Conseillère Déléguée, membre titulaire
- Monsieur Eric FISZON, Conseiller Délégué, membre suppléant
- Monsieur Sébastien MARX, Conseiller Municipal, membre titulaire
- Monsieur Mammam MEHALIL, Conseiller Municipal, membre titulaire

Etaient absents, excusés

- Monsieur Hervé NIEL, Adjoint au Maire, membre titulaire
- Monsieur Nicolas TOCHET, Conseiller Municipal, membre suppléant
- Monsieur Jean-Marie NICOLAS, Adjoint au Maire, membre suppléant

Assistaient également à la Commission :

- Monsieur Frédéric CHARTE, Directeur Général Adjoint
- Madame Vanessa ROYER, Directrice de Pôle

- Madame Anne-Claire MANGEL, Directrice Adjointe de Pôle
- Madame Martine GAULARD, Cheffe de service
- Monsieur Alexis BESSE, Chargé de mission
- Monsieur Sébastien REICHARDT, Chargé de mission

La séance s'ouvre à 18h00.

Adoption du compte-rendu de la précédente commission sport et jeunesse.

1^{er} point : Saison sportive 2020-2021 : accompagnement des clubs par la Ville.

En complément des subventions attribuées au titre du fonctionnement des clubs sportifs pour la saison 2020/2021 lors du précédent Conseil Municipal et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé au Conseil Municipal après avis de la Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Étudiante, d'attribuer pour un montant total de 23 250 € les subventions détaillées dans la motion.

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la Ville, il est également proposé d'accorder des subventions pour un montant total de 37 800 € pour soutenir des événements sportifs dont le détail figure également dans la motion.

Enfin, il est proposé d'accorder 16 000 € au bénéfice de à l'ASPTT Omnisports pour participer aux travaux de création de courts de Padel sur le Complexe Sportif des Hauts Peupliers ainsi que 5 000 € à l'AS Grange aux Bois pour lui permettre d'aménager le Club House du stade.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Avis favorable de la commission.

Rapporteur : Guy Reiss

2^{ème} point : Attribution de subventions aux associations socioéducatives non conventionnées.

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de **37 850 €** au bénéfice des associations socioéducatives recensées dans la motion afin de soutenir leur fonctionnement. Pour toutes les demandes, il s'agit du soutien apporté par la Ville aux associations qui contribuent à l'animation de notre territoire, et qui développent des projets d'éducation populaire favorisant la rencontre et le vivre ensemble.

Dans les circonstances sanitaires actuelles, une recherche de perspectives subsiste pour conserver et pérenniser les activités existantes, tout en cherchant des solutions de renouvellement et de dynamisation. C'est pourquoi, la Ville de Metz réaffirme son engagement dans l'aide apportée aux associations socioéducatives en maintenant le niveau de son aide financière.

Aussi, il est proposé d'accorder les subventions à 13 associations socio-éducatives pour un montant total de **37 850 €**.

Avis favorable de la commission.

Rapporteur : Bouabdellah Tahri

3^{ème} point : Soutien aux associations étudiantes conventionnées.

Dans le cadre de la politique municipale, il est proposé de renforcer le partenariat noué avec les associations étudiantes, avec notamment pour objectif de favoriser la création de lien entre les étudiants du territoire, ainsi qu'entre eux et les citoyens.

Dans un contexte social et économique fortement marqué par la crise sanitaire, la Ville de Metz entend ainsi apporter une réponse collective aux problématiques qui touchent les publics étudiants : précarité alimentaire et numérique, hébergement d'urgence, risque d'isolement, détresse psychologique. En œuvrant à l'accompagnement et au soutien financier des acteurs associatifs au bénéfice des étudiants messins, la collectivité propose une démarche partenariale résolument solidaire et de proximité, afin de répondre à l'exigence d'intégration et de participation de tous les publics à la vie de la cité. L'épanouissement des étudiants à Metz s'affirme en effet comme une ambition forte, souhaitant qu'ils envisagent ainsi plus aisément de s'y établir à long terme.

Les associations conventionnées œuvrent dans les domaines de l'accompagnement éducatif, de la lutte contre les précarités économiques et numériques des étudiant.e.s, ainsi que celui de l'animation culturelle.

a) Diffu'Son

Créée en 2005, l'association promeut et accompagne la création musicale étudiante. Elle organise régulièrement des concerts et anime le Cais'Son, un local de répétition installé dans un container maritime sur un terrain du CROUS situé sur l'Île du Saulcy. En 2021, elle a comme projets spécifiques d'organiser les 21 et 22 mai la 10^{ème} édition de son festival annuel, le Saulcy Blaster, sur l'Île du Saulcy.

Il est proposé d'accorder une subvention de 3 000,00 €.

b) Association Inter-Culture Promotion

Créée en 2003, l'AICP propose un accompagnement permanent et un hébergement d'urgence aux nouveaux étudiants étrangers arrivant sur le territoire, dans un appartement sis dans le quartier de la Patrotte, en lien avec Metz Habitat Territoire. En 2021, elle poursuivra son accompagnement dans un contexte sanitaire ayant accentué les précarités étudiantes.

Il est proposé d'accorder une subvention de 3 000,00 €.

c) Radio Campus Lorraine

Radio associative, étudiante, culturelle et lorraine, RCL a pour objet d'être une pépinière de recherche de nouveaux contenus radiophoniques. L'équipe est composée d'une trentaine de bénévoles-étudiants des différents campus messins, et compte deux salariés. L'association organise régulièrement des formations pour ses bénévoles sur des sujets variés ainsi que des formations civiques et citoyennes pour les volontaires en service civique de Moselle. Elle est également en contact avec de nombreuses associations locales qui viennent régulièrement promouvoir leurs événements et manifestations sur ses ondes. En 2021, l'association a pour projet d'embaucher un collaborateur dans le cadre du déploiement de la Radio Numérique Terrestre (DAB+) à Metz.

Le budget prévisionnel est de 123 750 €. 22 000 € de prestations de services sont attendues, 7 000 € sont sollicités auprès de l'Etat, 19 000 € auprès de la Région, 3 000 € du Département et 24 500 € d'autres collectivités publiques (communes et agglomération).

Il est proposé d'accorder une subvention de 3 000,00 €.

d) Association de la Fondation Etudiante pour la Ville

L'Association a développé une véritable dynamique dans le quartier de Metz-Nord/Patrotte en concentrant ses interventions sur ce territoire pour répondre aux besoins importants de la population. Elle compte dans ses rangs 3 salariés, 2 chargés de développement local et une déléguée Régionale à tiers-temps, ainsi que 12 volontaires en Service Civique. Cette stratégie a été une réelle force pour

une implantation réussie de l'AFEV au travers des actions de mentorat mises en place au cours de l'année 2020.

Par ailleurs, en s'installant en novembre 2019 au 4 rue Paul Chevreux, l'AFEV a créé un Tiers-Lieu des possibles pour la sécurisation des parcours éducatifs et citoyens des jeunes. Imaginé comme un lieu d'expression et d'échange, il est un espace d'accueil pour les engagés de l'AFEV mais aussi pour les jeunes, les familles et les acteurs éducatifs. Pour la Ville, cet espace est une réelle opportunité de redonner vie à un équipement de quartier autour d'un projet nouveau et fédérateur, d'autant plus qu'il fait figure d'exemple à l'échelle nationale puisqu'il est le premier tiers-lieu en quartier prioritaire labellisé par un ministère en France.

Il est proposé d'accorder une subvention de 44 600 € en soutien aux actions visées.

Compte-tenu de l'importance des actions menées sur le territoire messin par ces associations, il est proposé de les soutenir en leur attribuant des subventions pour un montant total de 53 600 €.

Monsieur Bouabdellah Tahri explique qu'une aide complémentaire est apportée à l'AFEV au titre de la politique de Ville.

Avis favorable de la commission.

Rapporteur : Marc Sciamanna

4^{ème} point : Subventions de fonctionnement aux associations socioéducatives conventionnées et subventions pour le transport des mercredis.

La Ville de Metz est engagée dans une politique de conventionnement avec les associations qui développent une offre éducative sur l'ensemble des quartiers messins. Cette démarche concerne d'une part les structures ayant en charge l'animation d'équipements de quartier (dont 21 bâtiments communaux), d'autre part les associations développant un projet à l'échelle du territoire.

Outre leur mission d'assurer un service à visée des enfants, indispensable à la vie des familles, par la mise en place des accueils périscolaires ou d'accueil collectifs de mineurs pendant les vacances scolaires ou les mercredis, ces associations représentent un lieu de convergence entre les différents acteurs locaux et permettent également de renforcer le lien entre les habitants eux-mêmes ainsi qu'entre les habitants et la municipalité.

Par les activités de loisirs qui sont proposées, les habitants bénéficient d'un lieu de proximité pour des pratiques, sportives, artistiques, créatives... mais également d'un lieu leur donnant accès à de nombreux services. En effet, par la mise en place de partenariats associant d'autres acteurs du quartier pouvant accompagner les habitants dans leurs démarches, elles participent au maintien du lien entre ces acteurs et à l'information des citoyens sur l'existence de ces acteurs.

En outre, plusieurs associations mettent en place elles-mêmes des services à la population tels que des écrivains publics, des conseils juridiques en lien avec des professionnels, des formations linguistiques ainsi que des ateliers d'information sur différents domaines de la vie quotidienne (hygiène, santé, parentalité, développement durable...)

Elles ont également pour objectif d'associer les habitants à la vie de la structure pour les encourager à devenir force de proposition et acteurs du lieu qui leur est dédié.

Le public adolescent et jeunes adultes, moins facile à capter, étant au cœur des préoccupations de la municipalité, des dispositifs se mettent en place afin de développer les bons outils (lieux dédiés, horaires et activités adaptés...) et de permettre au public de cette tranche d'âge de se rassembler autour de temps informels mais également d'activités fédératrices comme l'élaboration de projets émanant des jeunes et mis en place par eux.

Enfin, tout au long de la crise sanitaire que nous traversons depuis un an, les structures de quartier ont joué un rôle important. Maintien du lien avec les publics fragilisés, mise en place d'aides diverses (alimentaire, aide à la scolarité à distance, accompagnement dans les démarches administratives, etc.), animations en extérieur, extension de la période d'accueil des mineurs pendant la période estivale... Elles ont dû faire preuve d'une adaptabilité permanente en fonction des

différentes consignes sanitaires. Aujourd'hui fragilisées par la situation, n'ayant pas pu recevoir leur public habituel, elles sont face à de fortes incertitudes quant à leur avenir. Compte tenu de l'importance de l'action menée sur le territoire messin par ces associations, il est proposé de les soutenir en leur attribuant des subventions de fonctionnement pour un montant total de **1 700 270 €**

Subventions pour le transport des enfants vers les accueils de loisirs le mercredi

Dans le cadre des rythmes scolaires, la semaine des quatre jours est en place depuis janvier 2021. Les élèves des écoles maternelles et élémentaires n'ont donc plus classe le mercredi.

L'accueil des enfants le mercredi matin relève du marché périscolaire et est assuré par les associations ayant obtenu ce marché. L'accueil du mercredi après-midi relève quant à lui d'un accueil de loisirs associatif.

Lorsque l'association du marché périscolaire diffère de celle de l'accueil de loisirs, il est parfois nécessaire de transporter à midi les enfants d'un lieu à un autre. Afin de soutenir les associations organisatrices de ce transport, ces dernières bénéficient d'un concours financier par groupe scolaire et par mercredi de 60 € pour celles utilisant un transport en bus et de 30 € pour celles qui effectuent le trajet à pied.

Dans ce contexte, pour la période de janvier à juillet 2021, il est proposé de verser les subventions pour un total de **8 580 €**.

**Messieurs Sébastien Max et Mammar Mehalil ne prennent pas part au vote.
Avis favorable de la commission.**

Rapporteur : Bouabdellah Tahri

La séance est levée à 18 heures 30